

Directives typographiques

Les Cahiers d'histoire

En ce qui concerne les règles de mise en page, Les Cahiers d'Histoire suivent de manière générale le Guide méthodologique en histoire du Département d'histoire de l'Université de Montréal, rédigé par Bernard Robert et Claude Morin.

Exigences

1. Formats de fichier acceptés : .doc, .docx, .pages
2. Nombre de mots : article scientifique (4000 à 8000 mots), acte de colloque (2500 à 4000 mots), recension (700 à 800 mots)
3. L'auteur doit inscrire sur la première page de l'article, en haut le titre de l'article ; sur la ligne suivante, le nom complet de l'auteur, suivi de l'institution ou de l'organisme auquel il est attaché ; le nom du pays doit être ajouté entre parenthèses.
4. Un résumé en français de l'article scientifique est exigé (100 mots). L'ajout d'un second résumé en une langue étrangère (anglais, espagnol, néerlandais, etc.) est laissé à la discréption de l'auteur tant qu'il soit en alphabet latin. Les résumés pour les actes de colloques sont aussi exigés.

Mise en forme

1. Il est important de séparer l'article en parties, et que celles-ci soient titrées. Ne pas utiliser les sous-titres « Introduction » et « Conclusion ». Mettre les titres en gras et les sous-titres en italiques (2 niveaux seulement de titres sont acceptés, Titre et sous-titre)
2. Dans le texte ou les références, privilégié la forme française de noms de lieux, de ville ou de pays. (Ex. On écrira Groningue et non Groningen ainsi que Nouvelle-Orléans et non New Orleans)
3. Les paragraphes sont séparés d'une ligne vide.
4. Éviter, dans la mesure du possible, les images. Les tableaux et schémas de grande taille ne fonctionnent pas non plus avec la mise en page. Vérifiez avec le responsable de publication si vous devez annexer tableaux ou schémas.
5. Mettre les accents, les trémas et les cédilles sur les majuscules.
6. Dans les titres, seule la première lettre est une majuscule, à l'exception des titres de périodiques (ex. La Presse) ou d'ouvrages de référence (ex. Le Petit Robert).
7. Les titres d'ouvrages en langue étrangère doivent respecter les règles de cette langue, notamment les majuscules en anglais (ex. : Thru the Smoky End Boards).

8. Utiliser l'italique pour mettre un mot ou un passage en relief et pour toute expression en langue étrangère. Faites de même pour les noms propres d'oeuvres artistique ou le titre d'une monographie évoqués à même le corps du texte. (Ex. *De rampjaar* néerlandais, *Les Belles Soeurs* de Michel Tremblay, *Iroquoisie* de Léo-Paul Desrosiers)
9. Ne pas utiliser la touche « Caps Lock » (capitales), ainsi que la césure manuelle ou automatique.
10. Utiliser les guillemets français (double chevrons, « »); l'utilisation des guillemets anglais (" ") ne s'applique que dans le cas d'une citation à l'intérieur d'une autre citation.
11. Insérer une espace insécable devant les signes suivants : deux-points, point-virgule, point d'interrogation, point d'exclamation, (º: º; º? º! «º º» p.º º%). Insérer aussi une espace insécable après le guillemet français ouvrant et avant le guillemet fermant.
12. Les acronymes portent les accents et doivent être précédés ou suivis de la raison sociale de l'organisme lors de la première occurrence (ex. : AIÉQ (Association internationale des études québécoises), Parti libéral du Québec (PLQ)).

Citations

1. Les citations de trois lignes et moins sont mises entre guillemets français (« ») et sont intégrées dans le corps du texte en plus d'être référencées en bas de page.
2. Les citations de quatre lignes et plus sont reproduites sans guillemets et à interligne simple ; elles sont isolées par un retrait à gauche et à droite de 1 cm.
3. Les citations en langue étrangère sont données en traduction française dans le corps du texte, suivi éventuellement de la mention (traduction libre). En note infrapaginale, on pourra reproduire le texte original.
4. Tout ajout ou modification dans une citation doit être placé entre crochets ; toute coupure (d'un mot ou d'un passage) dans une citation doit être signalée par l'indication : [...]
5. Indiquer par la mention [sic] les fautes et coquilles repérées dans une citation.

Références

1. Les titres de livres, de revues ou de journaux doivent être en italique : les articles, les chapitres de livres, les titres de poèmes ou de nouvelles doivent être mis entre guillemets et être en romain.

Lorsqu'on cite pour la première fois un titre ou un texte :

on doit donner la référence bibliographique complète en note de bas de page :

- Dans le cas d'un livre : Prénom Nom de l'auteur (suivi de la mention dir. dans le cas d'ouvrages collectifs), *Titre du livre*, vol. ou tome, lieu d'édition, éditeur (non abrégé), année de publication [année de la première édition], p. citée.

ex :

Serge Gagnon, *Mariage et famille au temps de Papineau*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1993, p. 135.

Krabbendam, Hans, Cornelis A. Van Minnen et al., dir. *Four Centuries of Dutch American Relations, 1609-2009*, Albany, State University of New York Press, 2009, p. 119.

- Dans le cas d'un article de périodique : Prénom Nom de l'auteur, « Titre de la partie », *Titre du périodique (ou ouvrage ou recueil)*, numéro du volume, numéro (année de publication), p. citée.

ex:

Oliver Hubert, «Féminin/masculin: l'histoire du genre», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 57, 4 (2004), p. 473-480.

- Dans le cas d'une partie d'un ouvrage collectif : Prénom Nom de l'auteur, « Titre de la partie » dans Prénom Nom du directeur de l'ouvrage collectif, (dir. *si applicable*) *Titre de l'ouvrage*, vol. ou tome, lieu d'édition, éditeur (non abrégé), année de publication [année de la première édition], p. citée.

ex :

Daniel Welzer-Lang, « Déconstruire le masculin. Problèmes épistémologiques » dans Anne-Marie Sohn et Françoise Thélamon, dir. *L'histoire sans les femmes est-elle possible?*, Paris, Perrin, 1998, p. 291-304.

Directives typographiques

Les Cahiers d'histoire

- Dans le cas d'une thèse de doctorat ou d'un mémoire de maîtrise : Prénom Nom de l'auteur, Titre de la thèse ou du mémoire, mémoire de M.A./thèse de Ph.D. (département), université, année, p. citée.

ex : Magalie Deleuze, *Les médias au Québec et la guerre d'Algérie 1954-1964*, thèse de doctorat (histoire), Université de Montréal, 1999, p. 15-32.

- Dans le cas d'un site Internet : Prénom Nom de l'auteur (lorsque c'est pertinent), « Titre de la page web » [en ligne], *nom du site web* (le cas échéant), adresse complète de la page (page consultée le jour, mois, année de la consultation de l'adresse).

ex :

Paul Mooney, « Hu Jintao bad for intellectuals, good for peasants » [en ligne], *Asia Time Online*, <http://www.atimes.com/atimes/China/GC10ad05.html>, (page consultée le 21 février 2007).

- Dans le cas d'une œuvre cinématographique : Prénom Nom du réalisateur, *Titre de l'œuvre*, pays, année de réalisation, nombre de minutes.

ex :

Claude Jutra, *À tout prendre*, Québec, 1963, 99 min.

Lorsqu'un même texte est cité à plusieurs reprises :

- On écrit Ibid., p. citée, si la référence est la même qu'à la note précédente.
- On écrit Nom de l'auteur, *début du titre...*, p. citée, si la référence n'est pas la même qu'à la note précédente dans le cas d'un livre

ex :

Gagnon, *Mariage et famille...*, p. 135.

- On écrit Nom de l'auteur, « début du titre... », p. citée, si la référence n'est pas la même qu'à la note précédente dans le cas d'un article de périodique ou d'une partie de livre

ex :

Hubert, « Féminin/masculin... », p. 135.

Note : Évitez l'utilisation des autres abréviations latines (loc. cit., op. cit). Elles sont proscrites.